



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

viticulteurs

Question écrite n° 94971

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la modernisation de la filière viticole. Afin de conserver la place d'excellence mondiale des vins français et de mieux répondre aux attentes des consommateurs, la création d'un label « France » a été annoncée récemment. Aussi, il aimerait savoir quels seront les critères d'attribution de ce label.

Texte de la réponse

La crise observée dans la filière viticole française est due à deux raisons majeures : un affaiblissement de nos positions à l'exportation pour certaines catégories de vins, une érosion structurelle de la consommation intérieure. Pour répondre à cette situation, le Gouvernement a engagé un ensemble d'actions cohérentes afin de rétablir la situation de la filière viticole et de reconquérir les places perdues à l'exportation. Lors de la réunion avec la filière viticole le 29 mars 2006, le ministère de l'agriculture et de la pêche a annoncé un accroissement sensible des crédits publics de soutien à l'exportation : aux 10 millions déjà prévus pour la filière viticole dans le cadre de Viniflor vont s'ajouter 12 millions d'euros afin de soutenir les opérateurs importants à l'exportation et de mieux préparer les petites et moyennes entreprises à aborder les marchés export. Ces moyens publics s'ajoutent à ceux des interprofessions et doivent surtout permettre de mieux développer des synergies entre les différents projets en cours. C'est pourquoi le ministère de l'agriculture et de la pêche a aussi demandé à Viniflor (Office national interprofessionnel des fruits, des légumes, des vins et de l'horticulture) de présenter des propositions sur la mise en place d'un identifiant commun aux vins de France. Viniflor a donc engagé des consultations avec les interprofessions, les secteurs de la production et du négoce pour examiner dans quelles conditions cet identifiant commun pourrait être mis en place. De plus, le plan présenté le 29 mars 2006 propose un ensemble de mesures visant à mieux structurer l'offre viticole des coopératives et des entreprises d'aval, à renforcer la qualité de nos produits d'excellence (réforme de l'Institut national des appellations d'origine et de la qualité) et à donner des moyens renforcés (assouplissement des pratiques œnologiques, des conditions de production) aux vins devant répondre à la demande des nouveaux consommateurs. Le plan mis en oeuvre propose donc des moyens de court et de moyen terme, dont la création d'un identifiant commun France, pour renforcer notre offre et nous maintenir au niveau de nos principaux concurrents.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94971

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mai 2006, page 5288

Réponse publiée le : 18 juillet 2006, page 7499